

Ce serait là, monsieur le président, non pas de l'exagération, mais tout simplement de la logique, du bon sens. Et à ce moment-là, nous aurions fait quelque chose pour aider le contribuable canadien. De plus, avec tous ces moyens que l'on prend, que l'on exploite, afin d'aller recueillir davantage de l'argent, il va sans dire que, tout compte fait, avec cette brique de réforme fiscale, le gouvernement retirerait davantage des impôts.

Il est étrange qu'on ne pense jamais qu'en laissant plus d'argent dans les poches des contribuables, on pourrait diminuer l'importance des interventions de l'État dans la vie de l'individu et, partant, diminuer le coût de l'administration du gouvernement. On ne pense jamais à ce point de vue là. Mettons dans les poches de chaque contribuable canadien \$500 ou \$1,000 de plus, et nous ne serons peut-être pas pris avec le problème de chômage que nous connaissons aujourd'hui. Nous ne serions peut-être pas pris avec le problème des industries, petites, moyennes ou grosses, qui se heurtent à des difficultés financières et qui, par conséquent, sont obligées de renvoyer des employés.

Ce serait un excellent moyen, parce qu'il conserverait à chacun la liberté d'agir, et c'est là, à mon sens, ce à quoi tiennent le plus tous les contribuables canadiens, c'est-à-dire à cette liberté qui fait qu'ils seront véritablement heureux de vivre dans ce pays. Mais pour ce faire, il incombe au gouvernement de leur donner ces possibilités, et c'est la raison pour laquelle je crois qu'il est de mon devoir de répéter ici ce que pensent les contribuables de ma circonscription et ceux, d'ailleurs, de tout le Canada: Que les exemptions préconisées dans l'article 109 sont insuffisantes, qu'elles ne satisfont pas du tout le contribuable canadien, et que pour le salarié de \$3,000, \$4,000 ou \$5,000, le petit salarié, ce ne sera qu'une maigre différence de quelque \$30, \$40, pour toute une année de labeur. Cela, c'est rire du contribuable!

• (4.40 p.m.)

[Traduction]

M. Skoberg: Monsieur le président, j'ai lu aujourd'hui dans les journaux qu'en réponse à une question posée au sujet des dégrèvements d'impôts par le député de Winnipeg-Nord-Centre, le secrétaire parlementaire avait déclaré que cette solution ne serait pas aussi simple et limpide que le pensent les partisans de ce système. Mais, monsieur le président, nous nous rendons tous compte que rien n'est aussi simple et limpide que nous le souhaiterions.

A mon avis, nous devrions faire un retour sur le passé et nous souvenir de ce qu'a dit la Commission Carter. Cette commission avait à sa tête un éminent comptable, un ancien spécialiste des questions fiscales au sein de la fonction publique. Ce ne sont pas des gens qui iraient recommander un projet dont la réalisation se révélerait impossible. A l'époque, on parlait de la nécessité de recruter une véritable armée de spécialistes des questions fiscales, mais il ne s'agissait que de ragots.

Nous, du Nouveau parti démocratique acceptons cette partie du rapport de la commission qui prône une fiscalité basée sur des dégrèvements, un système complet qui devrait tenir compte des dons et des gains fortuits importants. Mais à propos de dégrèvements et d'exemptions, je me demande comment un seul homme, M. Colin Brown, peut au moyen d'une propagande habile persuader le gouvernement de changer d'idée et de ne pas même tenir compte des dégrèvements tels que proposés par la commission Carter.

Je voudrais citer un bref paragraphe à l'intention du ministre des Finances et de son secrétaire parlementaire, puis en donner la source. Ce paragraphe se lit ainsi:

La Commission Carter ne voudrait pas limiter, et encore moins abolir, les profits des particuliers et des entreprises qui ont réussi. Mais elle insisterait sur l'obligation qui leur incombe de payer leur juste part de l'impôt sur les gains en capital. Les tollés contre le rapport Carter viennent d'une minorité infime de Canadiens—pas plus que 2 à 5 p. 100 des plus riches selon un orateur entendu à la Canadian Tax Foundation Conference. Mais comme le rapport n'a soulevé aucun tollé comparable de la part de millions de contribuables non organisés des couches moyennes et inférieures, le rapport risque fort d'être relégué aux oubliettes. Il peut devenir un document classique que les professeurs citeront avec une pointe de regret lorsqu'ils parleront d'un système fiscal idéal, plutôt qu'une charte de juste imposition des Canadiens. L'Église devrait de toute urgence appuyer le rapport Carter qui est un document magnifique dont l'essentiel mérite d'être mis en pratique.

Cette citation est tirée du 43^e rapport annuel (1968), intitulé *The Cutting Edge*, du Board of Evangelism and Social Service de l'Église Unie du Canada. Si nous voulons que notre régime fiscal dénote la justice et l'égalité, le gouvernement devrait, au lieu de se laisser harceler par des gens comme Colin Brown, faire cas des 95 p. 100 de la population qu'un régime de dégrèvement d'impôts avantagerait. Mais, bien entendu, le gouvernement est bien trop soucieux du sort de ses amis qui se classent dans la catégorie supérieure de 5 p. 100. C'est eux qu'il veut essayer de satisfaire, au lieu d'établir un régime fiscal équitable susceptible d'aider des millions de Canadiens.

Nous sommes en droit de nous demander si le régime défend les droits et la liberté de la personne. Il me semble que si l'on adoptait l'amendement proposé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), que la présidence a pris en délibéré, il en résulterait un régime fiscal plus équitable. A mon avis, cette formule ne vaut pas celle des dégrèvements d'impôt, mais ce serait la meilleure alternative.

Le ministre des Finances doit se rendre compte que la législature actuelle se heurte aux principes d'équité. Nous devons nous poser des questions sur le genre d'exemptions qu'on propose. Nous devons chercher à savoir de quelles conditions pécuniaires il faut tenir compte dans la répartition des obligations fiscales entre les particuliers et les familles. Quelle doit être la différence des charges fiscales dans une situation par rapport à une autre? Les convictions entrent en jeu et nous, à la Chambre, devons recommander et adopter ce que nous croyons juste. Nous avons la responsabilité de faire des recommandations et d'adopter des lois que nous jugeons équitables pour la majorité des Canadiens. Il faudrait alléger le fardeau fiscal de ceux qui ont de lourdes obligations familiales afin de tenir compte de leurs dépenses incompressibles. Monsieur le président, nous le savons, l'adoption de barèmes distincts et de dégrèvements fiscaux le permettrait. Le secrétaire parlementaire prétend qu'un tel régime serait difficile à appliquer, bien que la Commission Carter l'ait jugé possible.

• (4.50 p.m.)

En 1968, la National Federation of Pensioners and Senior Citizens a présenté au gouvernement un mémoire dont il a été question hier. En voici un passage:

Il a été RÉSOLU de demander que le maximum du revenu admissible soit porté à \$3,000 pour le couple et à \$2,000 pour le célibataire.